

NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



Fiche d'information :

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Manitoba

Depuis des années, les communautés attirent l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait recueilli de l'information sur 582 cas à l'échelle du pays. L'AFAC a travaillé sans relâche pour étudier chaque cas, mais nous croyons pourtant qu'il y en a encore beaucoup plus à documenter. Fondée sur les données de cinq ans de recherche quantitative tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC, cette fiche d'information présente un examen de la situation au Manitoba par rapport au contexte national.

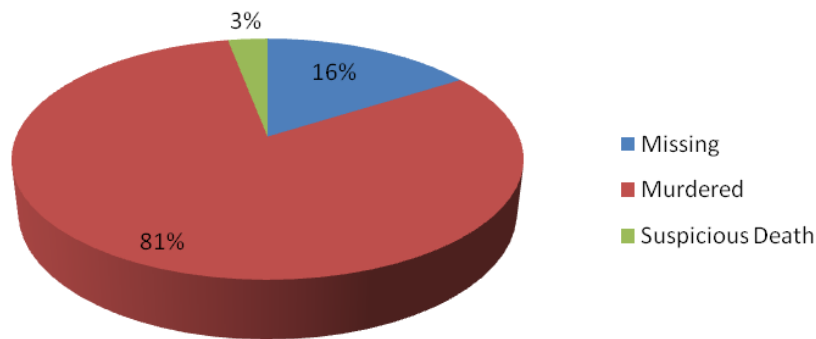
Le Manitoba est en troisième place pour le nombre de cas au Canada

L'AFAC a recueilli de l'information sur 79 cas de femmes et de filles disparues ou assassinées au Manitoba, ce qui représente 14 % de tous les cas de la base de données de l'AFAC (jusqu'ici, la Colombie-Britannique a le plus grand nombre de cas, équivalant à 28 % des données de la base de l'AFAC. L'Alberta suit, avec 16 % des cas).

Plus de cas de meurtre que la moyenne nationale

Au Manitoba, 81 % des cas sont des cas de meurtre, ce qui est considérablement plus élevé que la moyenne nationale (67 %). Le pourcentage des cas de disparition est légèrement moins élevé – 16 % au Manitoba, pour 20 % dans l'ensemble du Canada. Trois pour cent (3 %) des cas au Manitoba sont dans la catégorie de mort suspecte – cas que la police a déclarés mort naturelle ou accidentelle, mais que les membres de la famille ou de la communauté considèrent suspecte (à l'échelle nationale, 4 % sont des cas de mort suspecte).

Figure 1: Summary of Cases in Manitoba

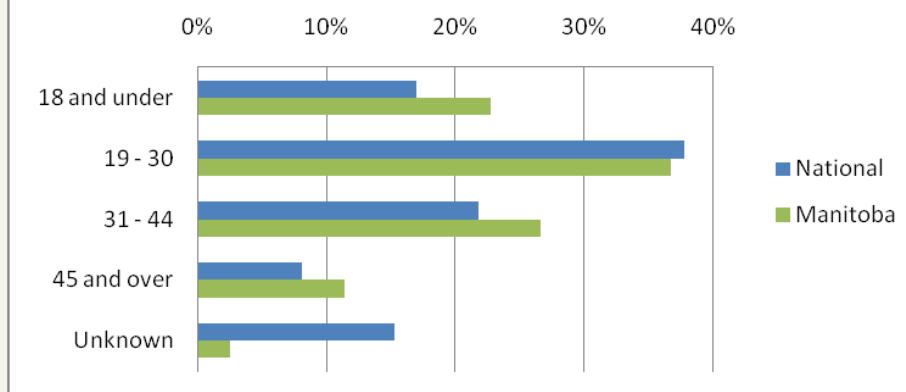


Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Plus de cas de meurtres de femmes de plus de 30 ans

Comparé à la situation nationale, il y a au Manitoba plus de cas de femmes de 31 à 44 ans et de 45 ans et plus – soit 38 %, pour 30 % à l'échelle du pays (voir la figure 2). Dans l'ensemble, toutefois, les cas de femmes de moins de 31 ans (60 %) sont les plus nombreux au Manitoba. Le pourcentage de cas de jeunes filles de 18 ans et moins y est plus élevé que la moyenne nationale.

Figure 2: Age of Woman or Girl at Disappearance or Death



Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

L'observation des cas de disparition de femmes et de filles révèle d'autres différences, par rapport aux cas de meurtre. Par exemple, 41 % des cas de meurtre au Manitoba sont ceux de femmes de plus de 30 ans, pour 33 % à l'échelle nationale. Nous constatons aussi que la proportion des cas de disparition de jeunes filles de 18 ans et moins est plus grande que la moyenne nationale.

Figure 3 : Cas de disparition et de meurtre par l'âge

	Disparues		Assassinées	
	Au pays	Au Manitoba	Au pays	Au Manitoba
18 ans et moins	24 %	31 %	17 %	19 %
De 19 à 30 ans	36 %	38 %	44 %	38 %
De 31 à 44 ans	21 %	23 %	24 %	28 %
45 ans et plus	10 %	8 %	9 %	13 %
Âge inconnu	10 %	0 %	7 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

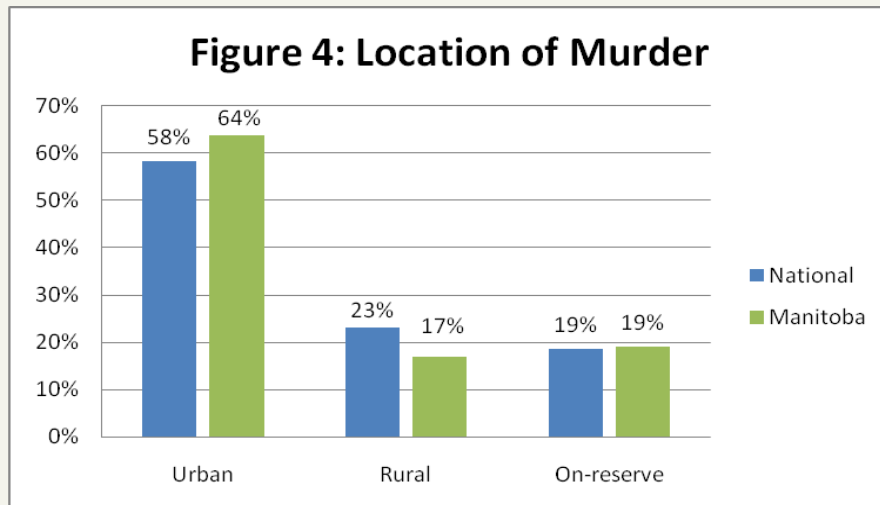
Familles plus nombreuses au Manitoba – répercussions sur un plus grand nombre d'enfants

Dans les cas pour lesquels cette information est connue, les femmes étaient mères dans la vaste majorité des cas (86 %). Cette situation est très semblable à celle qui prévaut à l'échelle nationale (88 %). Cependant, la recherche de l'AFAC indique que les familles sont plus nombreuses au Manitoba. Dix-sept pour cent (17 %) des femmes au Manitoba avaient cinq enfants ou plus, pour 9 % dans l'ensemble du Canada. Dans l'ensemble, près de la moitié des femmes (49 %) avaient trois enfants ou plus, pour 33 % à l'échelle du pays.

Le nombre de femmes qui étaient mères est éloquent en ce qui concerne les répercussions intergénérationnelles de ce problème. Il y a un besoin criant de soutien pour les membres des familles et des communautés qui assument le soin des enfants des femmes disparues ou assassinées. Il y a une responsabilité collective de veiller à ce que les enfants des femmes autochtones disparues ou assassinées restent en lien avec leurs communautés et reçoivent les soutiens nécessaires pour favoriser la guérison. Il est peut-être encore plus important de considérer des soutiens et des ressources pour les mères comme faisant partie intégrante de toute stratégie de prévention de la violence.

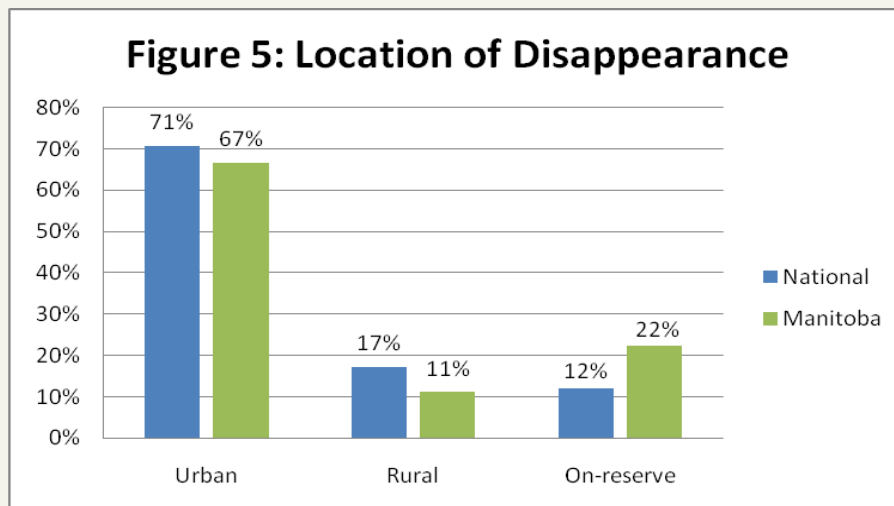
Plus de cas de disparition dans des réserves que la moyenne nationale

Dans l'ensemble, la plupart des cas connus au Manitoba se sont produits en milieu urbain, à Winnipeg en particulier. Soixante-quatre pour cent (64 %) des cas de meurtre au Manitoba ont eu lieu en milieu urbain, pour 58 % à l'échelle nationale. Moins de cas au Manitoba se sont produits en milieu rural.



D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit, lorsque cette information est connue.
 Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.

Cependant, la recherche de l'AFAC indique aussi un pourcentage plus élevé de cas de disparition dans les réserves. Au Manitoba, 22 % des femmes et des filles ont disparu d'une communauté des Premières Nations, pour 12 % à l'échelle nationale. Contrairement à la situation nationale, un peu moins de femmes et de filles ont disparu en milieu urbain ou rural.



D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit, lorsque cette information est connue.
 Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de

Près de la moitié des cas de meurtre ne sont pas résolus

Le pourcentage de cas de meurtre non résolus au Manitoba est plus élevé que la moyenne nationale – 45 % au Manitoba, pour 39 % à l'échelle du pays (voir la figure 6).

Figure 6 : Taux de classement, base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	Au pays	Au Manitoba
Par suite d'accusations	53,2 %	51,6 %
Par suite d'un suicide	3,3 %	1,6 %
Pour d'autres raisons	0,3 %	0,0 %
Non classés	39,4 %	45,3 %
On ne sait pas	3,8 %	1,6 %
Total	100,0 %	100,0 %
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

La majorité des décès ont eu lieu dans des résidences, suivies de rues, chemins ou routes, et dans des lieux publics

Comme pour la situation nationale, la plupart des meurtres au Manitoba ont eu lieu dans une résidence (soit au domicile de la femme, soit dans une autre résidence). On constate des différences plus grandes lorsqu'on observe les cas qui se sont produits ailleurs que dans une résidence. Au Manitoba, la plupart de ces cas ont eu lieu le long d'une rue, d'un chemin ou d'une route, ou encore dans un lieu public, ce qui est différent de la situation nationale, où la plupart des cas ont eu lieu dans une aire ouverte.

Figure 7 : Endroit où a lieu le meurtre ou la mort suspecte, d'après la base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	National	Au Manitoba
Résidence	59,4 %	58,8 %
Lieu public	6,8 %	11,8 %
Véhicule (y compris les transports en commun)	0,4 %	0,0 %
Rue, chemin, route	13,7 %	20,6 %
Aire ouverte	14,5 %	8,8 %
Ailleurs	5,1 %	0,0 %
Total des endroits connus	100,0 %	100,0 %
D'après les cas de la base de données de Sœurs par l'esprit pour lesquels cette information est connue.		
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

Un partenaire intime impliqué dans un plus grand nombre de cas

Dans les cas où des accusations ont été portées, la recherche de l'AFAC indique jusqu'ici un plus grand nombre d'homicides impliquant un compagnon ou un ex-compagnon que la moyenne nationale – 31 % au Manitoba, pour 22 % dans l'ensemble du Canada. On constate un moins grand nombre de cas au Manitoba impliquant un étranger ou une connaissance (26 %, pour 33 % à l'échelle nationale). Il faut noter, toutefois, que l'AFAC tente encore de déterminer la nature de

la relation dans 40 % des cas, ce qui signifie que nos conclusions pourraient changer lorsque nous aurons plus d'information.

Figure 8 : Relation du contrevenant dans les cas de meurtre, base de données de Sœurs par l'esprit, 2010		
	Au pays	Au Manitoba
Compagnon	17 %	23 %
Ex-compagnon	5 %	8 %
Famille, tous les types de relations familiales compris	6 %	5 %
« Client » ou relation criminelle	2 %	0 %
Connaissance	17 %	13 %
Étranger	16 %	13 %
Relation inconnue	36 %	40 %
Total	100 %	100 %
Note : Le total représente le nombre de cas de la base de données de Sœurs par l'esprit pour lesquels des accusations ont été portées.		
Source : Calculs de l'AFAC d'après les données de la base de données Sœurs par l'esprit 2010 de l'AFAC.		

Il n'y a pas eu jusqu'ici de cas au Manitoba dans la base de données de l'AFAC impliquant une relation criminelle ou un « client ». Comme nous l'avons indiqué plus haut, cette conclusion pourrait changer lorsque nous aurons plus d'information. Il faut souligner, toutefois, que la prostitution n'est pas une « cause » de violence, mais beaucoup de femmes s'adonnent à la prostitution dans un contexte d'options limitées et après avoir fait l'expérience de formes multiples de traumatisme et de violence.

Plus de la moitié des cas relevaient du service de police de Winnipeg

Le maintien de l'ordre au Manitoba est assuré par des services de police municipaux, des services de police des Premières Nations et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Dans les cas pour lesquels cette information est connue, on constate que 56 % des cas au Manitoba relèvent du service de police de la ville de Winnipeg, suivi de la GRC (40 % des cas). Un petit nombre de cas (5 %) relèvent de plus d'un secteur de compétence.

Pour obtenir plus d'information, lire Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de Sœurs par l'esprit. Nous présentons dans ce rapport des données démographiques et statistiques probantes tirées de la base de données de Sœurs par l'esprit, de l'AFAC, tout en situant la question dans le contexte plus général des causes premières et des possibilités d'avenir. On peut consulter ce rapport sur le site Web de l'AFAC : www.nwac.ca.

Association des femmes autochtones du Canada

Siège social :
Six Nations de la rivière Grand
1721, chemin Chiefswood, B.P. 331
Ohsweken (Ontario) NoA 1Mo

Bureau satellite (adresse de correspondance) :
1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-722-3033
Télécopieur : 613-722-7687
Sans frais : 1-800-461-4043

www.nwac.ca

Pour obtenir plus d'information au sujet de Sœurs par l'esprit,
communiquer avec le bureau satellite de l'AFAC.

[Please note: space between number and % sign]

[Page 1]

Figure 1 : Résumé des cas au Manitoba

16 %	Disparues
81 %	Assassinées
3 %	Mort suspecte

[Page 2]

Figure 2 : Âge de la femme ou de la fille à sa disparition ou sa mort

Au pays
Au Manitoba

18 ans ou moins

De 19 à 30 ans

De 31 à 44 ans

45 ans ou plus

Âge inconnu

[Page 3]

Figure 4 : Lieu du meurtre

Au pays

Au Manitoba

Milieu urbain	58 %
	64 %

Milieu rural	23 %
	17 %

Réserves	19 %
	19 %

[Page 3]

Figure 5 : Lieu de la disparition

Au pays

Au Manitoba

Milieu urbain	71 %
	67 %

Milieu rural	17 %
	11 %

Réserves	12 %
	22 %